

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 21 novembre 2019

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jacques BRUNEL, M. Yannick SEYCHAL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sandrine VILLENEUVE et M. Jean-Claude RICHARD, qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle EYCHENNE et M. Franck CHAUVE.

ABSENTES : Mme Laurence CROZAT et Mme Séverine CARTON.

Secrétaire de Séance : M. Franck CHAUVE.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Denis TAMAIN présente ses condoléances à Mme Christelle EYCHENNE pour le décès de son beau-père.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

- **Approuve**, par 12 voix « pour » et 1 « abstention », le marché de l'entreprise ADS de Clermont-Ferrand d'un montant de 53 280 € TTC pour le lot 1 « Désamiantage » concernant l'îlot centre bourg et **autorise** M. le Maire à signer ce marché ;

- **Approuve**, par 12 voix « pour » et 1 « abstention », le marché de l'entreprise SDRTP Montregard d'un montant de 111 480 € TTC pour le lot 2 « Démolition » concernant l'îlot centre bourg et **autorise** M. le Maire à signer ce marché ;

- **Décide** l'attribution de la parcelle D 578 située au lieu-dit « Le Mas », d'une superficie de 740 m², à M. Bastien DAVAL pour un montant de 14 800 € et **Dit** que la vente se fera en l'étude de M^o Danière et Marcoux à Noirétable.

- **Décide** l'attribution du lot n°9 du lotissement La Provende Tranche II, d'une superficie d'environ 710 m², pour un montant définitif de 17 750 €, à M. Emmanuel CHAVAREN et **Dit** que la vente se fera en l'étude de M^o Danière et Marcoux à Noirétable.

- **Accepte** par 11 voix « pour » et 2 « abstention », les deux devis proposés par le Comité des fêtes pour le marché de Noël (Chalets et manège), avec prise en charge sur l'enveloppe des 40500 € du casino.

- **Décide** de mettre à disposition les services techniques de la commune auprès de Loire Forez Agglomération pour la surveillance des installations d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2019, **Approuve** la convention qui s'y rattache et **Autorise** le Maire à la signer.

-Est informé du courrier de M. Berhtéas concernant le transfert de la compétence « eau potable » au 01/01/2020 et **Décide** de ne pas transférer le poste concerné à Loire Forez Agglomération et de travailler par convention avec CALF pour les deux services eau et assainissement. Afin de préserver les capacités de la commune à déneiger rapidement avec 4 équipes pour sécuriser la population.

- **Annule** la délibération n° 2019.07.12 du 24 octobre 2019 concernant la mise à disposition et/ou transfert des biens meubles et immeubles affectés à la compétence ZAE transférée à Loire Forez Agglomération et **Décide** de passer la vente des deux lots restants directement avec les futurs acquéreurs afin d'appliquer le tarif de 20 € le m².

- **Est informé** des travaux de reprise de la place Mirabelle par l'entreprise Eiffage avant le 20/12/2019 sur l'enveloppe de fonctionnement de Loire Forez Agglomération.

- L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée à Mmes Christine Lefur, Hélène Dussupt et M. David Loft représentants du « Collectif Eau Forez ».

La séance est levée à 21h40.